

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-280

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par la Ville de Bayeux sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou
engins à deux roues rue Larcher à l'occasion de travaux de remplacement
d'un tampon par le service voirie,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 13 avril 2026 ,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

**Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues sera interdite le lundi 13 avril 2026 :**

- *Rue Larcher sur la voie de circulation allant de
la rue Saint Martin à l'allée des Tanneurs , au
droit des travaux.*

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de
Bayeux.**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

